

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne.

M. Jacques Robitaille, conseiller, prend place à la table du conseil à 19h33.

Était absent : M. Maurice Marchand, conseiller, dont l'absence a été motivée.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 124-2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 125-2016

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en mars 2016 tel que rapportés dans les journaux des déboursés en date du 31 mars 2016, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en mars 2016 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mars 2016 et les comptes à payer de mars 2016 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mars 2016 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 mars 2016 du chèque #8878 au chèque #8922 pour un montant total de 86,502.45\$
- Comptes payés en mars 2016 par Accès D Affaires au montant de 19,353.36\$
- Comptes à payer de mars 2016 du chèque #8923 au chèque #8974 pour un montant total de 126,696.42\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h32 à 19h45)

RÉSOLUTION No 126-2016

NOMMER UN SUBSTITUT POUR LE SOUPER DES AMBASSADEURS DU CLUB RICHELIEU DE JOLIETTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. André Champagne, conseiller, pour remplacer M. Marc Corriveau, Maire, au souper des Ambassadeurs du club Richelieu de Joliette mardi le 19 avril 2016. Si éventuellement, M. Champagne était dans l'impossibilité de se présenter à l'évènement, M. Maurice Marchand, conseiller, prendra la relève.

RÉSOLUTION No 127-2016

INSCRIPTION DE MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2016

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire au congrès de l'ADMQ 2016 à Québec les 15-16 et 17 juin 2016. Les frais d'inscriptions de 503.00\$ plus taxes seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentations des pièces justificatives.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 3-2008 (DISTRICTS ÉLECTORAUX)

Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement et d'un règlement.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 6-2009 (TAXE MUNICIPALE POUR LE 9-1-1)

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement afin d'augmenter la taxe municipale pour le 9-1-1.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Le rapport annuel 2015 du service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée fut déposé à la table du conseil.

RÉSOLUTION No 128-2016

DÉTERMINER LE PRIX DE VENTE D'UN BAC ROULANT BRUN AUX CITOYENS DE SAINT-THOMAS

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas vendra au coût de 72.36\$ (prix coûtant) le bac brun aux citoyens désirant obtenir un bac brun supplémentaire.

RÉSOLUTION No 129-2016

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION No 108-2016

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte de réserver la salle Saint-Joseph au club Fadoq Gerbe D'Or le 9 octobre 2016 de 9h00 à 16h30 pour présenter le spectacle « La tournée du bonheur » gratuitement.

RÉSOLUTION No 130-2016

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION No 94-2016

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a obtenu un document du bureau de Pierre Roy & Associés inc., syndic de faillite en date du 15 mars 2016 concernant Excavations Normand Majeau inc.;

Attendu que ledit document était un « Avis de la proposition aux créanciers » ayant pour but de convoquer une assemblée générale des créanciers qui sera tenue au bureau du surintendant des faillites le 23 mars 2016;

Attendu que le conseil municipal n'était pas au courant de cette information lors de la prise de décision du 7 mars 2016 par le biais de la résolution no 94-2016;

Attendu que l'ouverture des soumissions était prévue le 30 mars 2016;

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a communiqué avec M. Jacques Robitaille, Maire suppléant afin d'expliquer la situation;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas doit protéger ses intérêts;

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas entérine la décision de M. Jacques Robitaille, Maire suppléant, et de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'inviter seulement deux (2) entreprises pour « Détruire et disposer du vieil entrepôt (tôle et dalle de ciment) au terrain des Loisirs et d'enlever et disposer de l'asphalte des deux (2) terrains de tennis » soit : Les Entreprises René Vincent inc. et Les Excavations Michel Chartier inc..

RÉSOLUTION No 131-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DÉTRUIRE ET DISPOSER DU VIEIL ENTREPÔT (TÔLE ET DALLE DE CIMENT) AU TERRAIN DES LOISIRS ET D'ENLEVER ET DISPOSER DE L'ASPHALTE DES DEUX (2) TERRAINS DE TENNIS

Attendu que l'ouverture des soumissions fut le 30 mars 2016;

Attendu que deux (2) soumissions furent ouvertes soit la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. et Les Excavations Michel Chartier inc.;

Attendu que les résultats furent les suivants :

-Les Entreprises René Vincent inc.	6,985\$ plus taxes
-Les Excavations Michel Chartier inc.	7,275\$ plus taxes

Attendu que Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a effectué les vérifications auprès de la RBQ et du RENA pour le plus bas soumissionnaire conforme;

Attendu que jeudi le 31 mars 2016 M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, a voulu vérifier la fondation du terrain de tennis en creusant en dessous de l'asphalte;

Attendu que la fondation en dessous de l'asphalte ne répond plus aux normes d'aujourd'hui;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut investir pour mettre aux normes les deux (2) terrains de tennis;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut investir à long terme dans ses infrastructures pour donner un service de loisirs de qualité;

Attendu qu'il y a lieu d'excaver plus ou moins deux (2) pouces de criblure de pierre que l'on retrouve en dessous de l'asphalte;

Attendu qu'il y a lieu d'installer une membrane géotextile;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter plus ou moins 600 tonnes métriques de MG20;

Attendu qu'il y a lieu de faire de la compaction, etc.;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. au montant de 6,985\$ plus taxes. Par contre, suite aux informations obtenues ultérieurement à l'ouverture des soumissions par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, la Municipalité de Saint-Thomas demande à Les Entreprises René Vincent inc. d'ajouter au devis initial l'excavation de la criblure de pierre, le transport de la pierre MG20 et la location des équipements nécessaires à la mise en forme de la fondation des deux (2) terrains de tennis aux taux horaire que l'on retrouve à la liste de prix de l'entrepreneur déposée à la Mairie le 12 janvier 2016 pour l'année 2016.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

RÉSOLUTION No 132-2016

DEMANDE D'INVITATIONS À SOUMISSIONNER POUR L'ASPHALTAGE DES DEUX (2) TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas invite les compagnies suivants :

- Asphalte Lanaudière inc.
- Sintra inc.
- Vincent Asphalte inc.

afin de déposer une soumission pour l'asphaltage des deux (2) terrains de tennis.

RÉSOLUTION No 133-2016

ACCEPTER LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE JOPAT POUR LES DEUX (2) TERRAINS DE TENNIS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Terrassement Jopat inc. au montant de 10,425.00\$ plus taxes pour le revêtement d'acrylique des deux (2) terrains de tennis.

RÉSOLUTION No 134-2016

DERNIER PAIEMENT À GILLES MALO INC. – NOUVEL ENTREPÔT

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture finale du nouvel entrepôt à Gilles Malo inc. pour un montant de 12,722.16\$ taxes incluses. Cette facture sera payée par le surplus libre.

RÉSOLUTION No 135-2016

ACHAT D'UN DÉTECTEUR À CHLORE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un détecteur à chlore auprès de Sécurité Lanaudière inc. au montant de 569.13\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 136-2016

ACHAT D'UN VACUUM POUR GAZON ET FEUILLES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un vacuum pour le gazon et les feuilles auprès du Garage Raymond Lasalle inc. au montant de 8,500.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 137-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SAINT-ALBERT

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Pierre Desy, directeur des travaux publics, à faire l'évaluation de rendement de l'entrepreneur pour les travaux de réfection effectués en 2016 d'une partie du rang Saint-Albert.

RÉSOLUTION No 138-2016

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES PROPOSITIONS SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE JOLIETTE

Attendu qu'une rencontre organisée par la MRC de Joliette a eu lieu le 3 mars 2016 avec tous les maires, les directeurs généraux et les aménagistes des dix (10) villes et municipalités;

Attendu que suite à cette réunion, toutes les villes et les municipalités doivent faire connaître la ou les options privilégiées à la MRC de Joliette;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas privilégie l'option B) soit la révision du schéma d'aménagement en deux temps, soit un schéma d'aménagement révisé sans demande d'exclusion dans un premier temps et une modification du schéma d'aménagement révisé pour faire des demandes d'exclusions dans un second temps.

RÉSOLUTION No 139-2016

SOUSSION DE CONCEPTION JARDINS – PLANTATION RUE MARIE-MAI-GARCEAU

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Conception Jardins pour réaliser le projet de plantation dans la bande de protection riveraine du parc situé sur la rue Marie-Mai-Garceau au montant de 1,186.40\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 140-2016

DEMANDE À LA MRC DE JOLIETTE POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) RELATIF À LA ZONE AGRICOLE – RÈGLEMENT 389-2015 – AFIN DE PERMETTRE UN NOUVEL ÉLEVAGE PORCIN DE MOINS DE 50 UNITÉS ANIMALES À UNE DISTANCE MINIMALE DE 1000M D'UNE UNITÉ D'ÉLEVAGE EXISTANTE

Considérant que les propriétaires du 1111, rang de la Grande-Chaloupe désirent implanter une nouvelle installation d'élevage en production porcine d'environ 40 unités animales sur gestion de fumier solide;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Considérant que le RCI agricole de la MRC – règlement 389-2015 – exige, pour un nouvel élevage porcin, une distance minimale de 1500 m de toute unité d'élevage existante;

Considérant que le projet comporte moins de 50 unités animales porcines et est situé à une distance approximative de 1200 m de l'unité d'élevage porcin la plus proche;

Considérant que le règlement de zonage 3-1993 de la municipalité doit être modifié pour permettre ce projet;

Considérant que ladite modification au règlement de zonage 3-1993 doit être conforme aux dispositions du RCI agricole de la MRC de Joliette;

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à la MRC de Joliette de modifier le RCI relatif à la zone agricole – règlement 389-2015 – afin de permettre de nouveaux élevages porcins de moins de 50 unités animales à une distance minimale de 1000m de toute unité d'élevage existante.

RÉSOLUTION No 141-2016

ADHÉSION 2016-2017 À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle son adhésion 2016-2017 à l'association forestière de Lanaudière pour un montant de 150.00\$.

RÉSOLUTION No 142-2016

SOUSSION DE LOGIXIA – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Logixia (#646) au montant de 2,052.00\$ plus taxes afin d'acquérir du matériel informatique à la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION No 143-2016

ENTENTE FORFAITAIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS ET UNE RESSOURCE EXTERNE (MME GÉRALDINE LEPICARD) – ÉLABORATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a signé la convention d'aide financière 2015-2016 dans le cadre du « Programme de soutien aux politiques familiales municipales » le 22 février 2016;

Attendu que ladite convention fut signée par la sous-ministre adjointe du Ministre de la Famille en date du 17 mars 2016;

Attendu que les ressources internes de la Municipalité doivent travailler sur plusieurs projets déjà en cours;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas doit au plus tard vingt-quatre (24) mois après l'apposition de la dernière signature de ladite convention avoir terminé la politique familiale municipale selon les exigences du ministère de la Famille;

Attendu que Mme Karine Marois, directrice des loisirs, a communiqué avec Mme Géraldine Lepicard qui a déjà exécuté des contrats semblables dans d'autres municipalités;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a reçu l'offre de service de Mme Lepicard datée du 15 mars 2016 au montant global de 13,400\$ tout inclus;

Attendu que les paiements seront échelonnés sur dix-huit (18) mois à compter du 1^{er} mai 2016 au montant de 744.44\$ tout inclus;

Attendu qu'il s'agit d'une entente forfaitaire afin de prémunir la Municipalité contre toute demande d'extra;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution;

Que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de Mme Géraldine Lepicard au montant global de 13,400\$ tout inclus;

Que la démarche de la politique familiale municipale débute dès le 1^{er} mai 2016;

Que la Municipalité de Saint-Thomas nomme deux (2) représentantes, Mme Marie Ouellette, conseillère, et Mme Stéphanie Simard, conseillère, pour siéger au sein du comité de pilotage;

Que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour siéger au sein du comité de pilotage;

Que la Municipalité de Saint-Thomas nomme Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à titre de personnes ressources pour travailler en collaboration avec Mme Géraldine Lepicard.

RÉSOLUTION No 144-2016

APPLICATION ET MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ADOPTÉE LE 5 DÉCEMBRE 2011 PAR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mme Karine Marois, directrice des loisirs, d'apporter certaines modifications à la politique de soutien aux organismes afin de la mettre à jour dans le but d'en faire l'application envers tous les organismes.

RÉSOLUTION No 145-2016

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

INSCRIPTION DE MME JANIE AUDET, TECHNICIENNE EN LOISIRS, AU « RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Janie Audet, technicienne en loisirs, à s'inscrire au congrès « Rendez-vous du loisir rural » les 27-28 et 29 avril 2016 à Saint-André-Avellin. Les frais d'inscription de 86.23\$ taxes incluses seront payés par la Municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 146-2016

ACHAT DE MATÉRIEL DE PSYCHOMOTRICITÉ DES « AMIS DE THOM »

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète le matériel et les équipements de psychomotricité des « Amis de Thom » pour un montant global de 200\$.

RÉSOLUTION No 147-2016

FORMATIONS D'INSPECTEUR DES AIRES DE JEU

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à s'inscrire au programme de formation de l'IQSAJ pour la certification d'inspecteur des aires de jeu. La formation est répartie sur quatre (4) jours soit deux (2) journées théorique et deux (2) journées pratiques, les 13, 14, 25 et 26 avril 2016 à Terrebonne pour terminer avec deux (2) examens. Les frais d'inscriptions de 1,000\$ seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 148-2016

AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, ET MME JANIE AUDET, TECHNICIENNE EN LOISIRS, À ASSISTER À LA TOURNÉE DE L'AQLM

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, et Mme Janie Audet, technicienne en loisirs, à assister à la tournée AQLM qui se tiendra à Rawdon, mercredi le 4 mai 2016 de 13h30 à 15h00. La formation est gratuite. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 149-2016

CONTRIBUTION ANNUELLE POUR LA CERTIFICATION OSER-JEUNES 2016-2017

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle de 50\$ à CREVALE.

RÉSOLUTION no 150-2016

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC, SECTION SAINT-THOMAS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 100\$ à la Fondation des maladies du cœur du Québec, section Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 151-2016

PROCLAMATION DE LA CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête »;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

-en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « etrebiendanssatet.ca »;

-en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;

-en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas proclame la Campagne annuelle de la santé

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

mentale 2016-2017 et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéficiaires des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

RÉSOLUTION No 152-2016

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À HARNOIS GROUPE PÉTROLIER

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Harnois Groupe Pétrolier pour son acquisition de 36 sites Esso dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec auprès de la pétrolière Impériale. Nous sommes fiers de votre croissance et nous sommes heureux de voir votre siège social sur notre territoire.

RÉSOLUTION No 153-2016

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À LA FERME DES PRAIRIES

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter la Ferme des Prairies d'avoir choisi d'investir à Saint-Thomas et ainsi pouvoir continuer à faire progresser l'entreprise familiale.

RÉSOLUTION No 154-2016

ACHAT D'UN BILLET POUR LE GALA EXCELSIORS 2016

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister au Gala Excelsiors 2016 qui se tiendra le 6 mai 2016 à Saint-Charles-Borromée. Le coût du billet de 155\$ plus taxes sera payé par la Municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 155-2016

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants pour les activités hors territoire :

-Mme Élisabeth Coutu	27.60\$
-Mme Claudia Drainville	66.00\$
-Mme Pascale Dubord	252.00\$
-Mme Marie-Audrey Godin	84.00\$
-Mme Nathalie Grenier	84.00\$
-M. Jean-François Hénault	84.00\$
-Mme Kathleen Imbault	96.00\$
-Mme Nathalie Mainville	127.50\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE RANG SUD (DU RANG SAINT-CHARLES AU LIMITE DE JOLIETTE)

Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors de la séance subséquente d'un règlement ayant pour but de diminuer la vitesse à 70km/h sur la portion du rang Sud à partir du rang Saint-Charles jusqu'au limite de la Ville de Joliette.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LE SECTEUR URBAIN

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors de la séance subséquente d'un règlement ayant pour but de diminuer à vitesse la 40km/h dans le secteur urbain.

RÉSOLUTION No 156-2016

DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RANG SAINT-CHARLES

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé à trois (3) reprises par le biais des résolutions # 292-2015, #191-2015 et #188-2014 d'effectuer des travaux de réfection sur la portion du rang Saint-Charles vous appartenant;

Attendu que le rang Saint-Charles se dégrade d'année en année puisque les ornières sont de plus en plus dangereuses pour les automobilistes;

Attendu que l'asphalte se dégrade de plus en plus chaque côté du rang Saint-Charles;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé à deux (2) reprises par le biais des résolutions #150-2014 et #113-2013 de réduire la vitesse;

Attendu que des commerces agrotouristiques longent cette route;

Attendu que de nombreux cyclistes empruntent cette route provenant ou allant à Joliette par le rang Saint-Charles et Base-de-roc;

Attendu la nombreuse machinerie agricole de grand format utilisant cette route;

Attendu que cette portion du rang Saint-Charles vous appartenant sert au transport de nombreux poids lourds qui désirent atteindre l'autoroute 31 à partir de la route 158;

Attendu que la diminution de vitesse à 70km/h augmenterait la sécurité de tous les utilisateurs de cette route;

Attendu que cette même diminution de vitesse à 70 km/h diminuerait le bruit de la circulation donc améliorerait le milieu de vie des résidents du secteur;

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Attendu que l'élargissement de cette partie du rang Saint-Charles améliorerait grandement la sécurité des cyclistes et des piétons et permettrait la mise en place d'un réseau cyclable municipal;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas réitère les demandes suivantes à votre ministère :

-D'effectuer à court terme les réfections nécessaires sur le rang Saint-Charles afin de corriger la situation;

-De réduire la limite de vitesse à 70km/h;

-D'élargir le rang Saint-Charles afin de donner la possibilité aux cyclistes d'emprunter d'une façon sécuritaire le rang Saint-Charles.

RÉSOLUTION No 157-2016

OFFRE DE SERVICE DU SERVICE GÉEAUMATIQUE DE LA CARA

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service du Service de Géaumatique de la CARA pour un montant de 266.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 158-2016

DEMANDE DE CONCEPTION JARDINS

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Mélanie Desaulniers propriétaire de Conception Jardins à implanter durant toute la saison estivale 2016 deux (2) boîtes en bois ayant une dimension de 4 pieds X 4 pieds X 4 pieds sur une parcelle de terrain du garage municipale de la rue Monique. Mme Desaulniers s'engage à faire l'entretien de la pelouse au pourtour des deux (2) boîtes durant toute la saison.

RÉSOLUTION No 159-2016

DEMANDE DE LA FABRIQUE STE-FAMILLE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne un montant de 200\$ à la Fabrique Ste-Famille, communauté de St-Thomas, pour les aider à fabriquer une nouvelle boîte pour recueillir les objets et vêtements donnés à la Fabrique. L'emplacement de la nouvelle boîte devra être fait conjointement entre la Fabrique et la Municipalité.

RÉSOLUTION No 160-2016

DEMANDE D'UNE OPINION JURIDIQUE AUPRÈS DE Me YVES CHAÎNÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une opinion juridique à Me Yves Chaîné sur l'application de certains articles du règlements Q.2, r.22.

CORRESPONDANCES

PÉRIODES DE QUESTIONS (De 20h15 à 20h25)

RÉSOLUTION No 161-2016

DEMANDE AU MINSITÈRE DES TRANSPORTS – ROUTE 158

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mem Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande au ministère des Transports la possibilité de faire une étude exhaustive sur la portion de la route 158 située à l'intersection de la rue Savignac jusqu'à l'intersection de la l'avenue des Pins puisque la chaussée de ce tronçon commence à se détériorer.

RÉSOLUTION No 162-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h26.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma
Directrice générale et sec.-trésorière